

# Vivre à **CONFLANS**

Bulletin d'informations municipales

Avril 2025 | N°27



**Nuit des musées 2025**  
**Qu'est-ce que la méthanisation agricole ?**  
**Budget municipal 2025**



Photo : Manège «Le monstre du Loch Ness» - Musée de l'Art forain et de la Musique mécanique

Lors de la cérémonie des vœux du Conseil municipal, qui s'est déroulée le vendredi 10 janvier 2025, Monsieur le Maire a adressé ses souhaits de santé, de joie, de succès et de solidarité aux habitants de Conflans. Il a également exprimé son espoir que chacun puisse voir la réalisation de ses projets personnels, professionnels et associatifs, tout en ayant une pensée spéciale pour les personnes empêchées qui n'ont pas pu assister à l'événement.



Cette soirée fut une belle occasion de présenter aux Conflanais les projets réalisés en 2024 et les ambitions qui animeront la commune tout au long de 2025.

Ainsi, Alain Lemey a rappelé que de nombreux chantiers se termineront en 2025 tels que ceux du nouvel accueil de la mairie, du cinéma Jean Vilar, du club-house du stade de foot et la requalification des sept chemins de traverse permettant l'accès d'une rue à l'autre dans le quartier des Coteaux. D'autres, se sont terminés cette année comme les travaux de végétalisation du cimetière et la création d'une haie pour prévenir les risques d'inondations.

L'intégralité du discours est consultable sur le site internet de la mairie (rubrique actualité) et également visible en scannant le QR code ci-contre.



## Les chantiers jeunes 2025

Cette année, les chantiers jeunes se dérouleront sur deux périodes :

- du mardi 15 juillet au vendredi 25 juillet
  - du lundi 4 août au jeudi 14 août
- (du lundi au vendredi, les matins de 9h00 à 12h00)

Pour cette édition les participants, au sein d'une équipe, réaliseront des petits travaux afin d'entretenir et d'embellir les espaces verts de la commune.

Ils devront être né(e)s en 2008 (entre le 1er janvier et le 31 décembre) et vivre à Conflans.

Pour s'inscrire, il conviendra de déposer sa candidature au secrétariat de la mairie avant le 6 juin. Les participants seront gratifiés d'un salaire.

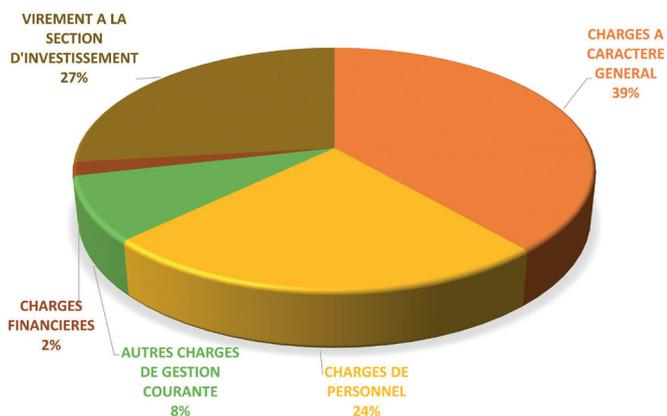
Pour plus d'informations, contactez le secrétariat de la mairie :  
03 82 33 06 46 / [accueil@conflans54.fr](mailto:accueil@conflans54.fr)



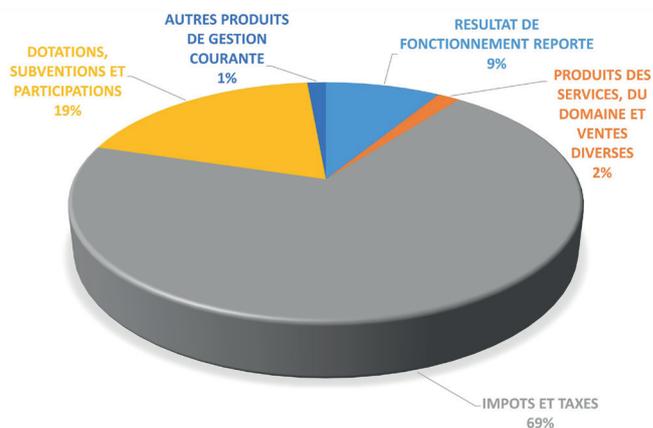
Le 8 avril, le Conseil municipal a voté le budget de la commune pour l'année 2025.

Il s'équilibre à **6 329 850 €** (2 562 850 € de fonctionnement et 3 767 000 € d'investissement).

### Dépenses de fonctionnement



### Recettes de fonctionnement



### Vote des taux des taxes locales 2025 : 0% d'augmentation

Dans un contexte économique et social difficile, la commune fait le choix de ne pas changer les taux depuis de très nombreuses années afin de ne pas faire peser de charge fiscale trop lourde sur les familles.

N.B : la taxe d'habitation concerne uniquement les résidences secondaires.

	Taxe d'habitation	Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti
Taux 2024 Conflans	14.23%	30.62%	33.08%
Taux 2025 Conflans	14.23%	30.62%	33.08%
Moyenne départementale 2024	22.75%	38.24%	29.44%
Moyenne nationale 2024	23.88%	39.74%	51.08%

## Les investissements de Conflans en détail

Budget d'investissement

**3 767 000 €**

#### → Aménager les quartiers

- aménagement du cimetière
- sécurisation de la sortie de l'école Paul Bert (ralentisseur)
- réfection de voirie au quartier des Coteaux

#### → Poursuivre la politique environnementale

- prévention des risques naturels (travaux avenue de la République)

#### → Entretien et moderniser les bâtiments publics

- modernisation de l'accueil de la mairie
- réhabilitation et modernisation du cinéma Jean Vilar
- rénovation complète du club house de l'USC



## Les enjeux de la végétalisation du cimetière communal

Les travaux pour la végétalisation du cimetière communal ont commencé le 10 mars et se sont achevés fin avril 2025.

L'objectif de ce projet, chiffré à un peu moins de 60 000€, est **d'offrir au lieu un cadre plus agréable et harmonieux**, à l'entretien facilité et de s'inscrire dans **le respect des normes environnementales**, notamment l'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires.



*Opération de nivellement*

### Ce projet revêt plusieurs aspects :

- Nivelier et engazonner des allées avec des espèces à la croissance lente, de hauteur réduite et résistantes à la sécheresse et au piétinement.
- Cimper ou recouvrir de sedum (plantes couvre-sol) les inter-tombes, selon l'espace disponible, afin d'éviter la prolifération d'herbes indésirables.
- Planter des arbustes fleuris le long des allées principales et des plantes grimpantes, tuteurées par des filins, sur certains murs en pales planches.
- Planter des espaces de prairies fleuries sur les îlots non utilisés.

L'entreprise en charge du chantier a accordé le plus grand soin aux sépultures et a veillé à ne pas perturber les cérémonies funéraires.



*Réunion de chantier sur le site*



*Inter-tombe recouverte de sedum*

## Plantation de haies végétales

En janvier, les services techniques de la ville ont planté des haies derrière l'avenue de la République. D'une longueur de 350 mètres et composées de plus de 600 plants, ces dernières aideront à prévenir les risques d'inondations par ruissellement dans le quartier des Hauts-de-Conflans.

Cette initiative a été réalisée avec le concours de l'association « Au-delà de l'eau ».



Lucas Champigneulle, ingénieur agronome, est un agriculteur qui utilise la méthanisation pour exploiter ses terres à Conflans. Il a accepté de répondre à nos questions pour vous faire découvrir ce secteur peu connu.

## **Pouvez-vous vous présenter et nous dire depuis combien de temps vous faites de la méthanisation agricole à Conflans ?**

« Je m'appelle Lucas, je suis diplômé en agronomie à AgroSup Dijon. Depuis la fin de mes études, je travaille dans l'entreprise familiale créée par mon père en 2017 ; je suis en charge de la partie administrative et économique de la méthanisation.

Notre exploitation s'est diffusée à Chambley et à Toul en 2018 et je me suis installé comme agriculteur sur les parcelles de Conflans en 2021. »

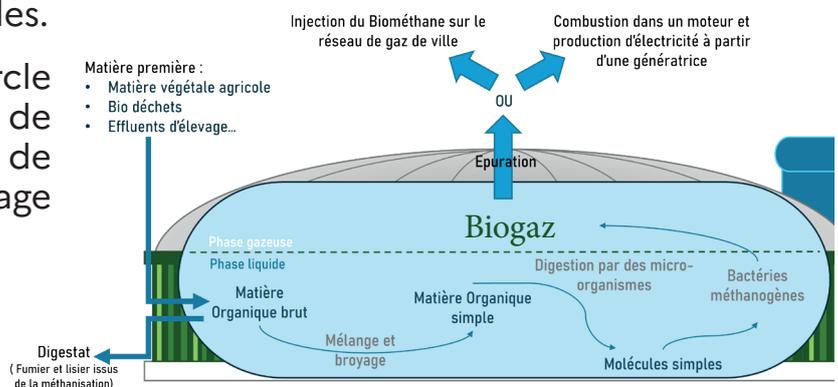
## **Qu'est-ce que la méthanisation agricole exactement, et comment s'organise-t-elle sur vos parcelles à Conflans ? Quel est l'intérêt ?**

« La méthanisation peut être comparée à la digestion dans un estomac : dans des cuves, on place des matières végétales (déchets agricoles) et organiques (fumier). Lesdites matières produisent du biogaz qui est envoyé dans le réseau de gaz de ville.

Le fumier restant dans la cuve (digestat) est réemployé dans les champs pour la production suivante de matières végétales. Sur les parcelles de Conflans, on produit une partie de ces matières végétales.

La méthanisation est donc un cercle vertueux qui réutilise les déchets de l'agriculture et de l'élevage afin de produire du biogaz pour le chauffage des particuliers. »

*Ci-contre, un schéma explicatif de la méthanisation agricole*



## **La méthanisation agricole peut-elle présenter un risque sur les habitants à proximité ?**

« La méthanisation ne présente aucun risque pour la santé. De légères nuisances sont néanmoins à prévoir pendant les périodes d'épandages et de récoltes, avec le passage des camions et des tracteurs, concentrées sur trois jours environ (récolte en été, épandage fin de l'hiver / début du printemps).

Cependant, les chauffeurs sont appelés à rouler doucement, notamment à proximité des zones résidentielles de Conflans. »

## **Pour conclure, quel message aimeriez-vous transmettre aux habitants de notre commune concernant la méthanisation agricole ?**

« La méthanisation est une pratique qui souffre beaucoup de la méconnaissance des gens qui pensent que le biogaz est associé au danger. Cependant, cette activité est très contrôlée et a un impact bénéfique sur l'environnement. Les agriculteurs sont à votre écoute si vous avez encore des questions sur ce secteur. »

## Avancement des travaux au stade des Haut-de-Conflans

Le chantier de rénovation du bâtiment du club de football de Conflans se poursuit. La charpente a été refaite et accueille désormais des panneaux photovoltaïques. Des cloisons ont été installées pour totalement réorganiser le bâtiment.

La fin des travaux est prévue pour la seconde moitié de l'année 2025.



*Panneaux photovoltaïques*



*Installation des cloisons*



*Réunion de chantier sur le site*



## Végétalisation de la rue du Moulin

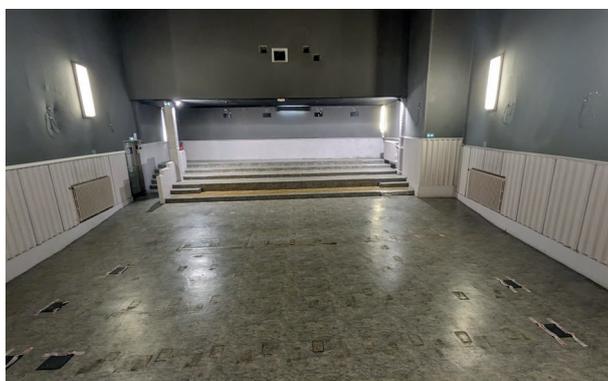
Après les travaux de déconstruction de l'ancienne menuiserie, située rue du Moulin, la végétalisation de ce nouvel espace est terminée.

Un nivellement de la terre a aussi été réalisé pour créer des places de stationnement. Ces dernières ont été conçues à partir de pavés perméables.



## Rénovation des locaux du cinéma Jean Vilar

Les travaux de rénovation du cinéma Jean Vilar avancent bien. Le bâtiment a entièrement été vidé pour les premières opérations extérieures ainsi que les travaux de remplacement de la toiture.



*Démontage des sièges...*



*...et de l'écran de projection*



*Démontage de la toiture*



*Création d'une sortie de secours*

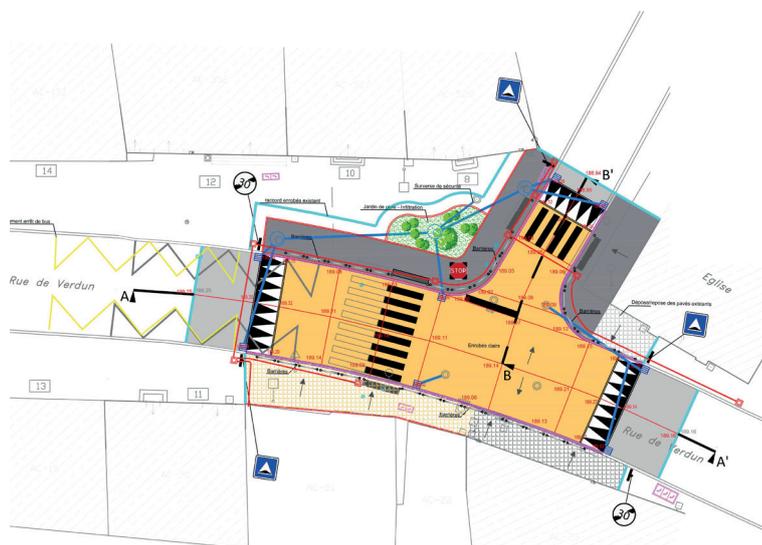
## Installation d'un plateau ralentisseur

En avril, la commune va aménager un plateau ralentisseur, rue de Verdun, dans la continuité de la création du nouveau parvis de la mairie.

Cette installation aura pour but de sécuriser la traversée des piétons et plus particulièrement celle des élèves de l'école élémentaire Paul Bert et des usagers de la mairie.

De plus, une zone 30 sera mise en place entre le rond-point de l'école Paul Bert et l'intersection de la rue des jardiniers.

*Ci-contre, le plan du plateau ralentisseur, rue de Verdun.*



## Saison culturelle : le public de nouveau au rendez-vous

La saison culturelle se poursuit avec Ben Toury et le concert de la Saint-Patrick animé par Les Alérions. Deux évènements où le public a été au rendez-vous !

### Ben Toury



Photos : Gérard Lesquoy

Le 15 février, l'artiste Ben Toury a fait un concert bouillonnant au Pâquis. Plus d'une centaine de personnes sont venues afin de profiter d'un boogie-woogie endiablé !

### Les Alérions



Le concert de la Saint-Patrick a été une soirée festive et animée ! Les spectateurs sont venus nombreux, conquis par l'ambiance irlandaise proposée par Les Alérions.

## Deux évènements gratuits à ne surtout pas manquer !



Le 17 mai, le musée de Conflans **ouvrira ses portes** pour la nuit des musées !

**Au programme** : une ambiance de soirée à la fête foraine.

**Samedi 17 mai 2025**  
Musée de Conflans  
À partir de 20h00



Pour la fête de la musique, venez découvrir le **groupe PRIME TIME** (répertoire de reprises cultes et inédites).

**Buvette et restauration sur place à partir de 19h00.**

**Samedi 28 juin 2025**  
Place de la Paix  
À partir de 19h00

## Deux visites officielles au musée

En ce début d'année, le musée de l'Art forain et de la Musique mécanique a fait l'objet de deux visites officielles.

### Visite de la Présidente du Conseil Départemental



Le 28 janvier, la Présidente du Conseil Départemental, Chaynesse Khirouni, a visité le Jarnisy afin de constater la vitalité culturelle et économique de son territoire. Ainsi, Mme Khirouni a été invitée par M. Alain Lemey et les bénévoles du musée pour découvrir sa collection et les projets à venir. Le département de Meurthe-et-Moselle a soutenu les restaurations du musée par l'attribution de subventions.

### Visite du groupe d'action locale du Pays de Briey

Le 14 février, ce fut au tour des membres du groupe d'action locale du Pays de Briey de visiter le musée dans le cadre du Leader Tour.

Pour rappel, l'attribution des fonds LEADER par l'association du pays du bassin de Briey a permis de financer la restauration des orgues, des peintures et des décors forains.



## Collecte de films militants



**DÉPOSEZ  
VOS FILMS !**

**Vous êtes un particulier ou une association possédant des films d'activités militantes, politiques ou syndicales du monde ouvrier ?**

L'association parisienne Cinearchives organise une collecte de vos films afin de les conserver dans de bonnes conditions et de les rendre accessibles gratuitement sur leur site internet. Ces derniers resteront votre propriété par l'intermédiaire d'une convention.

**Pour plus d'informations :**

Courriel : [diffusion@cinearchives.org](mailto:diffusion@cinearchives.org)

Téléphone : 01.40.40.12.50

Site internet : [www.cinearchives.org](http://www.cinearchives.org)

## Responsabilités face aux nuisances sonores

Les occupants et utilisateurs de locaux privés doivent veiller à ne pas causer de nuisances sonores susceptibles de gêner le voisinage, que ce soit par leurs activités, l'utilisation d'appareils ou de machines, ou encore la réalisation de travaux.

L'usage d'appareils motorisés pour le bricolage et le jardinage est autorisé uniquement aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables : de 8h00 à 20h00
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00



## Les feux de jardin : une pratique interdite par la loi

Pour rappel, **il est interdit de brûler des déchets verts dans son jardin** (feuilles, branches et végétaux), que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre sous peine de poursuites (article 131-13 du Code pénal).

Par conséquent, nous vous invitons à utiliser vos déchets verts en compost ou en paillages. Il est également possible de déposer vos déchets verts sur la voie publique, dans une poubelle sans couvercle, **lors de la collecte des déchets verts du SIRTOM** (calendrier de collecte 2025 disponible sur notre site internet).

## Présentation des défibrillateurs automatisés externes

En France, entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes d'une mort subite chaque année, faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention d'une personne qui aurait pu leur sauver en administrant un massage cardiaque avant l'arrivée des secours.

Ainsi, le nouvel accueil de la mairie de Conflans sera équipé de défibrillateurs automatisés externes (DAE). Un premier à l'intérieur du bâtiment et un second sur le parvis. Pour rappel, des défibrillateurs automatisés sont également présents à l'école élémentaire Paul Bert, à l'espace de loisirs du Pâquis, à la salle des sports du Pâquis et bientôt à l'extérieur de l'école maternelle Jacques Prévert.

L'appareil étant entièrement automatisé, toute personne, même non-médecin, est habilitée à utiliser un DAE, quel que soit son âge. Il est donc indispensable d'initier la « chaîne de survie » formée de ces 4 maillons si vous assistez à une personne en arrêt cardiaque :



Appeler le 15,  
le 18 ou le 112



Débuter rapidement  
un massage cardiaque



Défibrillation précoce  
en utilisant un DAE



Prise en charge  
médicale

## Commémoration du 19 mars

Le mercredi 19 mars 2025, la ville de Conflans commémore le cessez-le-feu de la guerre d'Algérie lors d'une cérémonie en présence des anciens combattants, des pompiers volontaires, de la FNACA, de l'ACPG CATM ainsi que des civils, venus se joindre aux officiels et élus pour cet événement.



## Informations de la mairie

### Les chèques énergie

Les chèques énergie sont une aide financière gouvernementale mise en place pour aider les foyers à payer leurs dépenses liées à l'énergie, comme le chauffage, l'électricité ou le gaz. Cette aide est attribuée sous condition de ressources et permet de réduire la charge des factures énergétiques pour les ménages les plus modestes.

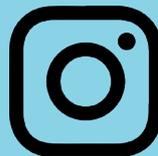
Il peut être utilisé directement pour régler des factures auprès des fournisseurs d'énergie ou pour financer des travaux de rénovation énergétique.

Afin de vérifier votre éligibilité à ce dispositif, rendez-vous sur le simulateur du site [chequeenergie.gouv.fr](http://chequeenergie.gouv.fr)

### Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux



Mairie de Conflans-en-Jarnisy



@ville\_de\_conflans

### Restez informé avec PanneauPocket



Recevez les alertes de la commune en temps réel sur votre smartphone.

Téléchargez l'application en scannant le code QR ci-contre ou en allant sur l'Apple Store et Google Play.



Photo : La cour végétalisée de l'école maternelle Jacques Prévert

**Mairie de Conflans-en-Jarnisy**  
**Place Aristide Briand, BP n°30 - 54800 CONFLANS-EN-JARNISY**  
**Tél : 03 82 33 06 46 - Courriel : [accueil@conflans54.fr](mailto:accueil@conflans54.fr)**  
**Site internet : [www.conflans-en-jarnisy.fr](http://www.conflans-en-jarnisy.fr)**

Directeur de la publication : Alain Lemey  
Conception & rédaction : Mairie de Conflans-en-Jarnisy  
Impression : Prim Service